

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.  
N° 3002 /M.O.I.

Astrida, le 13 Novembre 1951.-

Objet:

Fiches travailleurs.

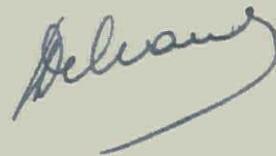


Révérend Pasteur,

Je suis au regret ne pouvoir mettre le cachet sur vos fiches. Je pense vous avoir déjà écrit antérieurement à ce sujet. Le Gouvernement pousse à l'engagement régulier par contrat, vous voudrez bien à l'avenir autant que possible vous conformer à ces directives dans l'avantage du travailleur comme de l'employeur.

Veillez agréer, Révérend Pasteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur de Territoire,  
A. DELVAULX,



Au Révérend Pasteur  
EMMING  
à  
RUBURA.